

Décret

Générale

colonial

Décret n° 62-358 d relatif aux conditions de nomination des administrateurs des établissements publics de caractère industriel et commercial, des entreprises nationale Sées et des sociétés d'économie mixte.

n° 62-358 d

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mars 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre, Vu l'article 37 de la Constitution

Vu l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959

Le Conseil d'Etat entendu ; Après avis du conseil des ministres,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Dans ceux des établissements publics de caractère industriel et commercial et celles des entreprises nationalisées et sociétés d'économie mixte qui figurent sur la liste établie annuellement en exécution de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, les administrateurs dont la nomination était prononcée par arrêté ou décision sont désormais nommés par décret pris sur le rapport du ou des ministres intéressés.

Art. 2

— Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outremer, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie, le ministre de l'agriculture, le ministre de la construction, le ministre des postes et télécommunications et le ministre de la coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

C. DE GAULLE. Par le Président de la République : Le Premier ministre, MICHEL DEBRÉ. Le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer, LOUIS JACQUINOT. Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, LOUIS JOXE. Le ministre délégué auprès du Premier ministre, PIERRE GUILLAUMAT. Le ministre des armées, PIERRE MESSMER. Le ministre des finances et des affaires économiques, VALÉRY GISCARD D'ESTAING. Le ministre des travaux publics et des transports, ROBERT BURON. Le ministre de l'industrie, JEAN-MARCEL JEANNENEY. Le ministre de l'agriculture, EDGARD PISANI. Le ministre de la construction, PIERRE SUDREAU. Le ministre des postes et télécommunications, MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI. Le ministre de la coopération, JEAN FOYER.